

## AMAP FROMAGES ET YAOURTS DE LAIT DE BREBIS VIGNEUX DE BRETAGNE - 2020

Lieu de distribution: Vigneux-de-Bretagne

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes, permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits. Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur selon le calendrier des distributions ci-joint.

Les produits sont issus de la transformation du lait, et des aléas de fabrication peuvent intervenir exceptionnellement, remettant en question la livraison. Dans cette circonstance, les produits défectueux seront à valoir pour la livraison suivante. Les consommateurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

### LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR:

GAEC LA BERGERIE DE LA JOUE - Paul Hervy et Elsa Sichez – 3 La Joue 44360  
VIGNEUX DE BRETAGNE

0637799497 – [contact@labergeriedelajoue.fr](mailto:contact@labergeriedelajoue.fr)

-Je m'engage à fournir des produits laitiers issus de ma production labellisée « AB »-

- Je m'engage à être présent chaque quinzaine, le mardi entre 18h30 et 19h30

### LES ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

Nom :

Adresse :

Portable :

Mail :

-Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Le goût du lait varie avec les saisons et celui des produits qui en sont issus aussi.

- Je comprends que la production est saisonnée, les brebis font du lait et que le contrat AMAP suit cette saisonnalité : livraison d'environ mars à septembre.

En conséquence je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.

-Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.

-Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à ma place.

-Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution (pas de remboursement possible).-

**- Afin de limiter les emballages, je rapporte obligatoirement les pots pour réutilisation à chaque livraison. Une facturation du pot sera faite en fin de contrat en cas d'oubli répété. Possibilité d'amener ses propres contenants.**

- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence (entre 18h15 et 19h30) sur le lieu de distribution selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.

-J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'association et du règlement intérieur, et je m'engage à en respecter les principes. Pour tout contrat, une adhésion à l'AMAP est due, dont le prix est fixé chaque année par l'assemblée générale

-Je choisis librement un panier A et un panier B dans le tableau ci-dessous, les paniers étant destinés à être fournis en alternance, avec un montant de **10€ minimum par distribution** :

Produit	Prix unitaire	Nombre	Prix total/produit
Tome grise ou blanche (environ 200g)	6,6		
Brebine, type Feta (environ 200g)	4,4		
Prix total panier			
Livraisons le 19/05, 02/06, 16/06, 30/06, 08/09 et le 22/09, soit 6 livraisons	Prix total		

Chèques à établir à l'ordre du GAEC La Bergerie de la Joue

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Fait à : .....Le .....

Le producteur

Le consomm'acteur